
Nombre de membres

en exercice: 14

Présents : 11

Votants: 13

Séance du 05 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le cinq septembre l'assemblée régulièrement convoquée le 05 septembre 2025, s'est réunie sous la présidence de

Sont présents: Yves ANDREUX, Fatma ARDA, Etienne BILLARD, Jean-Charles BRIDET, Clémence GILABERT, Valérie GRANGER, Frédéric IAMETTI, Nathalie LACOUR, Pascal LARGE, Guy RANCHIN, Anne TRICO

Représentés: Pierre COUTURIER par Frédéric IAMETTI, Yasminah LAMURE par Pascal LARGE

Excuses:

Absents: Kévin JUILLARD

Secrétaire de séance: Anne TRICO

ORDRE DU JOUR :

Approbation du procès-verbal du 11 juillet 2025

DÉLIBÉRATION :

1- Demande de dérogation au repos dominical pour l'ensemble des commerces de vente au détail, hors commerces de véhicules automobiles

LA VIE COMMUNALE :

1- Point sur les travaux du parvis de la mairie - choix du type de pavés pour les aires de stationnement

2- Point sur les subventions

3- État civil

1. DÉLIBÉRATION

Demande de dérogation au repos dominical pour l'ensemble des commerces de vente au détail, hors commerces de véhicules automobiles - DE_2025_023

Le magasin WAS ONE, commerce de détail d'habillement, sollicite la commune par courrier du 21 juillet 2025 pour ouvrir les dimanches :

- dimanche 29 novembre 2026

- dimanche 06 décembre 2026

- dimanche 13 décembre 2026

- dimanche 20 décembre 2026

- dimanche 27 décembre 2026

à l'occasion des fêtes de fin d'année, soit un total de 5 dimanches.

Sont concernés l'ensemble des commerces de vente au détail, hors commerces de véhicules automobiles de la commune de Vinzelles.

Vu l'article L.3132-26 du code du travail, dans sa rédaction issue de la loi n°2016-1088 du 08 août 2016,

Vu le courrier du 21 juillet 2025 du magasin WAS ONE sollicitant la commune pour ouvrir les dimanches 29 novembre, 06 décembre, 13 décembre, 20 décembre et 27 décembre 2026,

Considérant que dans les établissements de commerce de détail où le repos hebdomadaire a lieu normalement le dimanche, ce repos peut être supprimé les dimanches désignés, par décision du maire prise après avis du conseil municipal.

Le Maire sollicite donc l'avis du conseil municipal afin d'établir la liste des dimanches où le repos est supprimé pour l'année 2026, en prenant en compte les souhaits formulés par l'entreprise WAS ONE.

Proposition :

- dimanche 29 novembre 2026
- dimanche 06 décembre 2026
- dimanche 13 décembre 2026
- dimanche 20 décembre 2026
- dimanche 27 décembre 2026

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

Emet un avis favorable à ce que l'entreprise WASE ONE et l'ensemble des commerces de vente au détail, hors commerces de véhicules automobiles, sur la commune de Vinzelles soient autorisés à ouvrir les dimanches suivants :

- dimanche 29 novembre 2026
- dimanche 06 décembre 2026
- dimanche 13 décembre 2026
- dimanche 20 décembre 2026
- dimanche 27 décembre 2026

à l'occasion des fêtes de fin d'année, soit un total de cinq dimanches.

Autorise le maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

2. LA VIE COMMUNALE

2.1 TRAVAUX

Diaporama des travaux du parvis de la mairie présenté par le 1er adjoint.

Les travaux d'enfouissement des réseaux ont été réalisés par l'entreprise SMEE : fin du chantier la semaine du 15 août.

Les travaux de démolition des auvents ont été réalisés par l'entreprise CORTAMBERT la dernière semaine de mois de juillet.

Le compteur gaz a été installé mercredi 04 septembre.

L'Architecte des Bâtiments de France (ABF) a été reçu par le Maire et le 1er adjoint suite à l'installation du dispositif de vidéoprotection sur l'Eglise.

2.2 SUBVENTIONS

MBA : versement (25 juillet) d'un fonds de concours de 12 250.00 € concernant le projet de la plateforme PAV rue des Buchardières.

MBA : versement (08 août) d'un fonds de concours de 23 193.20 € concernant le projet de remplacement de la chaudière mairie/école/restaurant scolaire.

DETR 2025 : projet parvis de la mairie : une demande d'avance de 30% a été demandée.

2.3 DIVERS

La mairie a acheté une armoire anti-feu pour ranger et protéger les registres de l'état civil.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h30.

Prochain conseil municipal vendredi 03 octobre 2025.

